

Voile à l'Assemblée : pour Jean-Sébastien Ferjou, "le voile a une double nature, privée et politique"



Plusieurs députés ont quitté une commission parlementaire, ce jeudi 17 septembre à l'Assemblée nationale, pour protester contre la présence d'une syndicaliste étudiante voilée, Maryam Pougetoux, parmi les personnes auditionnées. Ce sont essentiellement des députés LR qui ont réagi, mais une députée LREM Anne-Christine Lang a elle aussi décidé de partir au nom du respect de la laïcité.

Mais la laïcité était-elle en danger ? Plusieurs invités ont débattu sur ce sujet ce vendredi sur BFM Story, dont Jean-Sébastien Ferjou. Pour le directeur de la publication d'Atlantico, Maryam Pougetoux était libre de se présenter voilée car "le voile est l'expression d'une foi et d'une conviction personnelle". "Autant l'Etat doit être laïque, autant les gens qui ont une conviction religieuse ont le droit de l'exprimer et si on arrête de les écouter, on n'ira pas bien loin dans les débats démocratiques", estime-t-il.

"En revanche, je pense aussi que Mme Lang est dans son droit en exprimant sa réprobation. Le voile est d'une double nature : d'une part c'est quelque chose de privé, et d'autre part c'est aussi un objet de démonstration politique. C'est aussi un discours sur la valeur ou le statut qu'on prête aux femmes dans la société. C'est utilisé, on le sait, par les islamistes pour faire progresser leurs positions dans la société française."

A partir de 1:15:00 sur la vidéo